Proposition de prêt à insérer dans un support écrit (bulletin municipal, etc.)

# Moustique tigre : agissons pour un été plus tranquille !

Le moustique tigre est implanté dans notre commune depuis [année].

**Au-delà des nuisances qu’il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales** (dengue, chikungunya, zika). Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

**Portrait-robot du moustique tigre**

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l’abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte

## Où se trouve le moustique tigre ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. La femelle pond ses œufs à l’intérieur des réceptacles juste au-dessus du niveau d’eau. Une fois dans l’eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine). La femelle peut pondre tous les 4 à 5 jours, jusqu'à 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

**Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c’est qu’il est forcément né à proximité** **:** sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d’agir en amont afin qu’ils ne vous envahissent pas !

**Le moustique en Auvergne-Rhône-Alpes**

Détecté pour la première fois en 2012, le moustique tigre ne cesse de gagner du terrain : il est désormais implanté dans les 12 départements de la région. En 2023, on comptait 1 000 communes colonisées contre 800 en 2022. 66% des habitants de la région sont ainsi impactés par le moustique tigre.

## Comment agir pour réduire la présence du moustique tigre ?

[Outre les actions mises en œuvre par la mairie], il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

**Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d’avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !**

* Mettez à l’abri ou supprimez tous les contenants où l’eau peut s’accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
* Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux …) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
* Changez l’eau des fleurs une fois par semaine.
* Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d’eau de pluie ou piscines gonflables hors d’usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

Actions de la mairie pour lutter contre la prolifération du moustique tigre

[Encart possible pour valoriser les actions prévues par la mairie]

Pour en savoir plus

Retrouvez toutes les informations sur le moustique tigre, les outils mis à votre disposition et les actions menées dans la région sur la plateforme officielle de ressources sur le moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes : [« AgirMoustique.fr »](https://agirmoustique.fr)

[Contact référent en mairie]